



FORMATION, IL EST
ENCORE TEMPS D'ETRE
VIGILANT



**POUR TOUTE FORMATION QUALIFIANTE : 25 points,
par période de 5 ans, dans la limite de 3 par strate**

**DEFAUT DE FORMATION : attribution de 30
points, par période de 6 ans (mars 2014 à
mars 2020)**

Possibilité de réclamer sur les 3 dernières années